

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-sept, le 3 mars à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS, légalement convoqué, s'est réuni, dans les locaux administratifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à Bernay 27300 – 299 rue du Haut des Granges, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 février 2017

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BLOTIERRE, Mme VANDERHOEVEN, M. ANTHIERENS, Mme VATINEL, Mme BINET, M. MALHERBE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, M. DELAMARE, M. MALARGÉ, Mme GOETHEYN, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PENVEN, M. ARNAUD, M. GRIHAULT, M. KAREB, Mme ERARD. Étaient absents : M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, M. PALADE, Mme CASEY,
En exercice : 21	
Présents : 17	
Votants : 19	

Pouvoirs : Mme TERRASSE a donné pouvoir à M. ANTHIERENS, M. PALADE a donné pouvoir à Mme BINET,

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BINET

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 8 MARS 2017

Objet : Tarification horaire des personnes âgées employeurs

ARRIVÉE

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93 portant création de la communauté de communes « Intercom Bernay Terres de Normandie » issue de la fusion des communautés de communes de Broglie, de Bernay et des environs, de l'Intercom du Pays Brionnais, du canton de Beaumesnil et de l'Intercom Risle et Charentonne.

Monsieur le Président rappelle que l'Intercom Risle et Charentonne et l'Intercom du Pays Brionnais assuraient la gestion d'un service d'aide à domicile,

Considérant la tarification personnes âgées employeurs fixée par ces deux anciennes collectivités,

Considérant la décision du Conseil Départemental de maintenir à titre transitoire une tarification différenciée par secteur,

Monsieur le Président propose la mise en œuvre de la tarification appliquée aux personnes âgées employeurs suivante :

Secteur de Beaumont le Roger

- Heures normales : 19.50 €
- Heures majorées : 22.65 € (dimanche et jours fériés)

Secteur de Brionne

- Heures semaines et week-end : 19.81 €

Monsieur le Président précise qu'une réflexion au titre de l'harmonisation des tarifs sera engagée en 2017.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

⇒ Approuve la tarification de la prestation d'aide à domicile pour les personnes âgées employeurs, énoncée ci-avant, à compter du 1^{er} janvier 2017

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Claude ROUSSELIN

